

VIE LOCALE

« **LA GESTION DIFFÉRENCIÉE** » arrive dans notre commune !!!

Ça ne passe pas inaperçu, les herbes sont hautes dans certains endroits !
Où sont les agents avec leur tondeuse ?

Pour **RAPPEL**, depuis 2019, c'est **Zéro Phyto** !!!

« **Zéro Phyto** », c'est-à-dire l'interdiction imposée par la loi et pour tous y compris dans nos propres jardins d'utiliser des herbicides c'est-à-dire des produits chimiques pour lutter contre les « mauvaises herbes ». Les habitudes de travail sont donc modifiées avec à la clé des questions essentielles :

Comment gérer les espaces de manière « écologique » tout en gardant un aspect esthétique acceptable ???

La **gestion différenciée** est une approche raisonnée de la gestion des espaces. Elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement, sans perte de qualité.

Elle permet de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité :

- ➔ En mettant en place des méthodes pour préserver les besoins en désherbage (paillage, engazonnement.....) :
- ➔ En ayant recours à des techniques alternatives (désherbage mécanique ou manuel...)
- ➔ En apprenant à accueillir et accepter la végétation spontanée en certains lieux.

Il ne s'agit donc pas de ne plus gérer les espaces mais de les gérer différemment.

Pour ce faire, un travail de recensement des espaces à entretenir a été mené et ainsi créer 3 modes opératoires :

- * Une Gestion horticole avec espaces d'embellissements fleuris,
- * Une Gestion semi-naturelle caractérisée pour une diminution de la fauche, de la tonte et de la taille,
- * Une Gestion naturelle avec des boisements, prairies, zones humides.

Peu importe la catégorie, chacune d'entre elle doit être une vitrine de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Gestion Horticole



VIE LOCALE



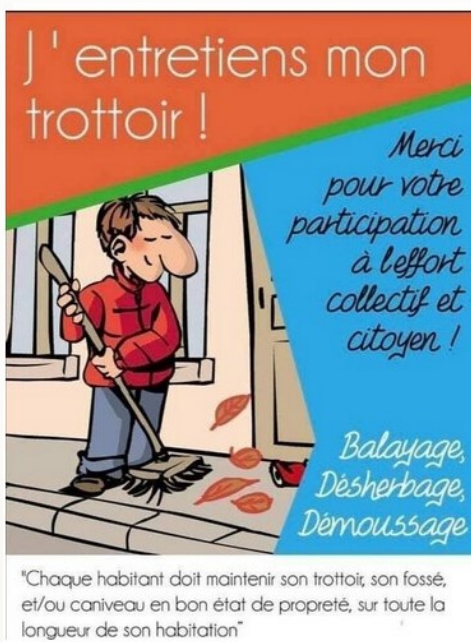
Gestion semi-naturelle



Gestion naturelle

La **gestion différenciée**, c'est entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible. Ces nouvelles méthodes vont nécessiter parfois certains ajustements et un peu de temps avant de devenir optimales.

Avec un peu plus de 15 hectares d'espace verts à entretenir sans les banquettes de voirie, la collectivité s'emploie à relever un défi de taille. Elle sait en revanche qu'elle peut compter sur l'esprit participatif de chacun de ses citoyens....



Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.

Chaque riverain a la responsabilité d'entretenir un périmètre sur le trottoir devant son domicile afin d'éviter les éventuelles chutes dues à la présence de feuilles humides, neige ou verglas.

Il est donc nécessaire de réaliser différents types d'entretien :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritiques ;
- le nettoyage de la neige et du verglas ;
- la prévention des accidents avec la mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciures de bois.

Qu'en est-il des arbres et des haies ?

Chaque riverain doit élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachant pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie)

RAPPEL IMPOTS

Depuis le 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires particuliers et entreprises de biens immobiliers à usage d'habitation ou résidence secondaire doivent déclarer l'occupation de leurs logements.

Pour déclarer l'occupation d'un bien, il faut se rendre sur [« impots.gouv.fr »](http://impots.gouv.fr) et aller sur votre espace personnel baptisé **« Gérer mes biens immobiliers »**.

Evidemment, les contribuables **non connectés à internet ou qui ne sont pas en mesure de déclarer en ligne** peuvent se rendre directement à leur centre des impôts fonciers pour accomplir cette formalité, ou appeler le **0809 401 401** (appel non surtaxé).

VIE ASSOCIATIVE

L'AIR D'EN RIRE

Le festival dévoile sa programmation de sa 14ème édition !!!



Le festival d'humour prépare une rentrée riche en rire du **22 septembre au 14 octobre 2023**.

L'évènement vous donne rendez-vous pendant 4 week-end sur plusieurs communes vendéennes : Falleron, Les Achards, Saint-Denis-la-Chevasse, Bellevigny et Moulleron le Captif.

L'humour sous toutes ses couleurs sera représenté avec une programmation riche en découvertes et têtes d'affiche.

Trois dates sont prévues à **Saint Denis La Chevasse !!!** les **29 et 30 septembre et le 1er octobre**.



Laura Domenge
29/09/23 - 20h30
ST-DENIS LA CHEVASSE
Espace Richelieu
19€ / 16€



**LES HOMMES SE CACHENT
POUR MENTIR**
01/10/23 - 17h00
ST-DENIS LA CHEVASSE
Espace Richelieu
19€ / 16€



PLATEAU NOUVEAUX TALENTS
30/09/23 - 20h30
ST-DENIS LA CHEVASSE
Espace Richelieu
14€

L'Air d'en Rire est le festival d'humour à ne pas manquer à la rentrée ! la billetterie est ouverte depuis le 15 mai sur le site : www.airdenrire.fr

**Vie et
Boulogne**

Balade en deux Rives 2023 Les Balades Estivales reviennent !!!

Les Communes de Saint Denis la Chevasse, Les Lucs sur Boulogne, Beaufou et Saint Etienne du Bois organisent 2 balades :

Mercredi 12 juillet aux Lucs sur Boulogne
Mercredi 19 juillet à Beaufou

Mais aussi, 3 autres communes proposent une balade :

Mercredi 26 juillet à Bellevigny
Mercredi 2 août à La Chapelle-Palluau
Mercredi 9 août à Grand'Landes

Le départ est prévu à **18h30** avec intervention de bénévoles.

A la fin de chacune des balades, le verre de l'amitié sera offert par l'office de tourisme « Vie et Boulogne » et retour au point de départ vers **20h30**.

Pensez à votre pique-nique et à votre bouteille d'eau !!!

3

Retour de la Sardionysienne

Le **vendredi 28 juillet 2023**, réservez votre soirée pour un moment festif avec le duo musical « **les mains dans les poches** »

Restauration sur place en plein air, sardines grillées de St Gilles Croix de Vie à l'honneur, avec la présence de la Confrérie ; mais aussi seront présents bar, saucissons, crêpes...

Le rendez-vous est donné sur le parking côté SPAR dès 17h.

Venez nombreux pour profiter d'un moment festif et convivial !!!

VIE MUNICIPALE : LE CONSEIL DU 30 MAI 2023

Intervention de Daniel BOUYER sur ses missions de garde particulier de la Commune

Madame le Maire rappelle que M. Daniel BOUYER est depuis Juillet 2022 garde particulier de la commune et est agréé auprès de la préfecture pour 5 années.

Sa mission principale consiste à :

-faire un rappel à la loi (réglementation sur les déchets, la divagation des animaux...)

-dresser des procès-verbaux pour les infractions sur le territoire communal (dépôts de déchets sauvages, divagation d'animaux, stationnement gênant sur le bord de la voirie...).

Pour information, 22 interventions ont eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2023.

Modification des Règlements intérieurs Accueil de Loisirs et Restauration Scolaire

Madame le Maire informe que la commission Famille et Solidarité a travaillé sur un réajustement du règlement de l'accueil de loisirs et du restaurant scolaire à compter du 1^{er} juin 2023.

Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne de l'Accueil de Loisirs et du Restaurant Scolaire pour les familles et notamment les absences, le permis à points et l'intégration des tarifs déjà votés.

Après la présentation de ce nouveau règlement, et à l'unanimité des membres présents, le conseil valide le règlement interne de l'Accueil de Loisirs et du Restaurant Scolaire.

Accroissement temporaire d'emploi au Service Technique du 1/07/2023 au 30/09/2023

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le Service Technique.

Sur le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de créer 1 emploi temporaire :

*motif du recours : article 3,1^o accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

*durée du contrat : 3 mois (du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023)

*temps de travail : 35 heures

*nature des fonctions : agent polyvalent des services techniques

*niveau de recrutement : Adjoint Technique Territorial catégorie C

*conditions particulières de recrutement : connaissances sur les espaces verts souhaitées

*niveau de rémunération : indice brut : 397 indice majoré : 361 (et éventuellement du régime indemnitaire).

Complexe sportif: 3 architectes retenus

Madame le Maire indique que dans le cadre du Concours d'Architectes, 3 architectes ont été retenus pour le complexe sportif : IVARS & BALLETT Architectes Associés (Tours), PELLEAU & Associés Architectes (La Roche sur Yon), LE BORGNE Didier & Associés (Nantes). Chaque architecte remettra son travail pour le 13 juillet chez Maître SELOSSE Damien (La Roche sur Yon) afin de procéder à l'anonymisation des projets. Le choix définitif de l'architecte retenu se réalisera au dernier trimestre 2023.

Évolution des tarifs de location de la Salle Rabelais au 12/06/2023

Afin de répondre aux demandes des administrés (formule 2 jours), le Conseil Municipal a validé de nouveaux tarifs pour la Salle Rabelais à compter du 12 juin 2023 :

Tarifs 2023		
Salle Rabelais	1 journée	2 journées
Location Hiver 15/10 au 15/04	130,00 €	200,00 €
Location été 16/04 au 14/10	108,00 €	150,00 €
Verre de convivialité pour sépulture	Gratuit pour toutes les familles	
Ménage supplémentaire forfait horaire	45,00 €	45,00 €
Associations communales uniquement (réunions, AG...)	Gratuit pour toutes les familles	
Caution de la salle remise des clés	300,00 €	300,00 €

Prochain Conseil Municipal :

Mardi 27 Juin à 19h30

Madame le Maire précise qu'en cas de non-respect des consignes, la caution ne sera pas rendue. Les clés seront remises le matin-même du début de la date de location. Le prix payé de la salle sera celui en vigueur le jour de l'évènement.

Les comptes rendus complets des Conseils Municipaux sont disponibles sur le site internet de la Commune : saintdenislachevasse.fr ou à l'affichage en Mairie.

2023 : À VOS AGENDAS !

16 juin 19h – AG ESD FOOTBALL – Stade Pierre Moreau

17 juin 10h30 à 12h – Inscriptions saison 2023/2024 – Stade Pierre Moreau

17 juin 20h30 – Familles rurales - Spectacle danse et théâtre – Espace Richelieu

18 juin 14h30 – Familles rurales - Spectacle danse et théâtre – Espace Richelieu

18 juin de 10h à 18h – En'Vie de nature – Poiré sur vie

19 juin à 10h30 – Dictée (ados/adultes) – Médiathèque

20 juin 18h30 à 20h – Pré-inscription danse de salon – salle Ocarina

24 juin – Kermesse école Notre Dame – salle Ocarina

27 juin 18h30 à 20h – Pré-inscription danse de salon – salle Ocarina

30 juin à 18h30 – Soirée des doudous spécial été – Médiathèque

30 juin 18h30 à 20h – Inscriptions saison 2023/2024 – Stade Pierre Moreau

30 juin à 18h30 - réunion Publique Participation Citoyenne – Salle Richelieu

1^{er} juillet 10h30 à 12h – Inscriptions saison 2023/2024 – Stade Pierre Moreau

1^{er} juillet 18h - Ciné pic nic – Familles rurales - La Coulée verte

2 juillet – Fête de l'école Charles Perrault

19 juillet 13h30 à 17h30 – Beach vert – Esplanade Château Apremont